

Aqua Bubble Boom Brognard

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tous les visiteurs doivent préalablement se présenter à l'accueil du parc et régler le montant de leurs forfaits pour accéder aux activités, tout utilisateur s'engage à respecter le règlement intérieur d'Aqua Bubble Boom Brognard. Seules les personnes s'étant acquitté du droit d'entrée peuvent pénétrer sur l'aire de jeux. Le paiement du droit d'entrée implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

Vous devez être en parfaite santé et sans problèmes physiques (cervicales, épaules, dos, bras, jambes, genoux, chevilles, tibia etc...) et être en pleine possession de vos moyens physiques et intellectuels pour prendre part à la pratique de l'AquaPark; parallèlement aux éléments cités il est conseillé de savoir nager.

La pratique des activités est :

- Interdite à toute personne ayant consommé de l'alcool ou toute substance pouvant altérer ses capacités.
- Interdites aux personnes qui se sont déjà luxées l'épaule
- Interdites aussi aux femmes enceintes et aux personnes cardiaques
- Interdit aux enfants de moins de 5 ans, Le personnel se réserve le droit de demander la présentation d'une pièce d'identité pour contrôler l'âge d'un enfant.
-

Pour évoluer sur l'AquaPark en toute sécurité, il est impératif de respecter :

- Le règlement intérieur, la signalétique indiquée sur chacun des modules (ex: ne pas sauter des toboggans, ne pas pousser...)
- Le rappel général des consignes données par le personnel avant chaque départ (ne pas passer en dessous des modules, ne pas sortir de la zone de baignade...)
- Ne pas pousser ou chahuter sur le ponton
- Il est interdit de sauter sur une personne dans l'eau, il faut donc s'assurer qu'aucune personne ne se trouve dans la zone de réception.
-
- Il est interdit de nager sous les structures
- Il est interdit de faire de l'apnée ou de simuler une noyade
- Il est interdit de retirer son gilet de sauvetage dans le parc
- L'utilisateur doit savoir nager. Le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour accéder à l'aire de jeux. Il est interdit de retirer son gilet de sauvetage sur les jeux.
- Les mineurs de moins de 1,40 m ans doivent être accompagnés par une personne majeure responsable.
- Le port de chaussures, y compris les chaussons de baignade, est interdit.
- L'utilisateur s'engage à sortir de l'aire de jeux lorsque le temps est écoulé. En cas de dépassement du temps passé sur les jeux, la Société se réserve le droit de demander à l'utilisateur de payer un complément.
- L'accès à l'aire de jeux, ainsi que la sortie, se font exclusivement par le ponton prévu à cet effet.

- De manière générale, l'accès est strictement interdit aux personnes qui n'auraient pas réglés le droit d'accès, sans gilet de sauvetage et en dehors des horaires d'ouverture du park.
- Il est interdit de porter des bijoux, piercings, ou lunettes, pouvant présenter un risque pour l'utilisateur lui-même ou un autre usager, ou pouvant endommager les modules gonflables
- L'utilisateur s'engage à respecter le bon usage des modules de jeux. Tout dommage volontaire ou dégâts occasionnés par une utilisation inappropriée des installations engagent la responsabilité de leur(s) auteur(s).
- Le personnel se réserve le droit d'exclure, sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement, toute personne dont l'attitude deviendrait gênante pour le bon déroulement de l'activité.
- Tout acte d'incivilité sera sanctionné par une exclusion immédiate de l'aire de jeux, sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement.
- Il est interdit d'introduire des animaux sur l'aire de jeux.
- L'usage d'équipement photo ou vidéo est toléré sur l'aire de jeux. Néanmoins, la direction décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de perte du matériel.
- L'AquaPark décline toutes responsabilités pour tout objet que vous aurez perdu
Merci de ne pas tenir des propos injurieux, et plus généralement d'avoir une attitude contraire aux bonnes mœurs; en cas de non-respect il vous sera demandé de quitter les installations.
- Le port de lunettes (de vue ou aquatique) et de tout type de masque est vivement déconseillé pour des raisons de sécurité, l'établissement décline toute responsabilité en cas de préjudice.
- La direction décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, ou de détérioration de biens personnels pouvant survenir à l'intérieur ou aux abords de l'AquaPark
- En dehors des horaires d'ouverture de l'Aquaparc, l'accès à l'aire de jeux est strictement interdit.
- La société Aqua Bubble Boom, exploitante, ne pourra être tenue responsable des accidents résultant à des infractions au présent règlement intérieur.
- Les membres du personnel de l'AQUA PARC seront chargés de l'application du présent règlement intérieur, qui sera affiché sur le site à un endroit visible de tous.
- La direction se réserve le droit d'évacuer l'aire de jeux pour des raisons de sécurité (risques liés à la météo) ou recherche de victime. Le retour sur l'aire de jeux ne pourra avoir lieu qu'après les risques levés.
- En cas d'évacuation de l'aire de jeux, liée à des raisons de sécurité, l'utilisateur pourra choisir entre un avoir du montant de son droit d'entrée, ou retourner sur l'aire de jeux, dès le risque levé.
- Le non-respect du présent règlement intérieur sera sanctionné par une exclusion immédiate et définitive de l'aire de jeux, sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement.